

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 AVRIL 2014**

L'an deux mille quatorze, et le cinq du mois d'avril, le conseil municipal de la commune de Montceau-les-Mines, s'est réuni à 10 h 00 au lieu ordinaire de ses séances, Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Laurent SELVEZ, premier adjoint sortant avec le pouvoir de Monsieur Didier MATHUS, Maire sortant, en suite de la convocation faite par Monsieur le Maire sortant, le 1^{er} avril 2014, portant l'ordre du jour suivant :

A. VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Appel nominal et installation des membres du Conseil Municipal
2. Confirmation de la convocation du Conseil Municipal en procédure d'urgence
3. Nomination du secrétaire de séance
4. Election du maire
5. Détermination du nombre des adjoints et élection des adjoints
6. Fixation des indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués
7. Délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au maire
8. Election des membres du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration du CCAS
9. Election des membres du Conseil Municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offres
10. Création des commissions municipales et désignation de leurs membres
11. Questions diverses

Etaient présents : Mme Marie-Claude JARROT, Maire - Mme Jocelyne BUCHALIK, M. Lionel DUPARAY, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Mokrane KHIER, Mme Marie-Noëlle LAFOREST, Mme Marie-Odile RAMES, M. Guy SOUVIGNY, M. Michel TRAMOY, Maires-adjoints – M. Antoine ANDRE, Mme Stéphanie BARNET, Mme Josiane BERARD, Mme Michelle BOUTELOUP, M. Eric DUBREUIL, M. Michel FURNO, Mme Amélie GHULAM NABI, M. Romain JANDARD, Mme Martine KAHOUADJI, M. Frédéric MARINOT, Mme Christiane MATHOS, M. Daniel PERRIGUEUR, Mme Catherine PIGUET, Mme Pauline PLANTIN, M. Bertrand SAUSSARD, M. Julien BRETIN, Mme Marie-Lise GRAZIA, Mme Laurence LEBLANC, M. Cyrille POLITI, M. Laurent SELVEZ, Mme Elodie VENDRAMINI, M. Lilian NOIROT, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. Didier MATHUS, Maire sortant, a donné pouvoir à M. Laurent SELVEZ.

A. VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

M. SELVEZ : « Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, rassurez-vous mon passage à ce siège sera de courte durée. Le temps, en l'absence du maire sortant Didier MATHUS et en ma qualité de 1^{er} adjoint, il me revient d'ouvrir ce conseil municipal.

Avant de procéder à l'appel des présents, je veux féliciter, pour leur élection, l'ensemble des conseillers municipaux. Vous verrez c'est une tâche exaltante que de servir sa ville, mais c'est une tâche exigeante qui laisse peu de place à l'approximation. Je veux donc vous souhaiter à tous, le courage et la réussite dans l'exercice de votre mandat. Je souhaite également remercier au nom de tous l'ensemble de celles et ceux qui pendant ces quelques semaines de campagne, et en particulier les 23 et 30 mars derniers, ont permis de faire vivre l'acte démocratique que constituent ces élections municipales, les électeurs en premier lieu. Je pourrais comme beaucoup regretter l'abstention, toujours trop nombreuse, mais je préfère ici mettre en avant tous ceux et toutes celles qui lors de ces deux week-ends électoraux, ont choisi de s'engager, d'exprimer le choix qui leur paraissait le meilleur, de comparer les différentes offres politiques, de prendre le risque, peut-être, de se tromper mais qui, en tout cas, n'ont pas succombé à la facilité de laisser les autres choisir à leur place. Merci également à tous les représentants des candidats, assesseurs et délégués qui en donnant leur temps bénévolement, ont permis à ce scrutin de se tenir, malgré la tension et les enjeux, dans de bonnes conditions. Merci aux différents services de la ville, état civil, services techniques, et à tous les secrétaires de bureaux de vote, pour l'organisation très professionnelle du scrutin qui s'est déroulée sans incident et dans le respect des règles républicaines. Plus personnellement, pour ces années passées en tant qu'adjoint, je tiens à remercier l'ensemble des salariés de la ville en leur exprimant le plaisir d'avoir travaillé avec eux. Quels que soient les métiers dans lesquels ils interviennent, leur investissement pour le service public et la population, est à souligner. Ils sont, finalement, les maîtres d'œuvre des décisions prises dans cette salle de conseil, et le font toujours dans le souci de l'intérêt de la collectivité et de ses habitants. Enfin, je terminerai en remerciant l'ensemble des conseillers sortants en saluant le travail effectué, quelle que soit leur couleur politique. Ils ont servi leur ville avec la volonté de la voir progresser, se transformer et au bénéfice de l'ensemble des Montcelliens. J'espère que nous serons à la hauteur de ce qu'ils ont fait et je nous souhaite les mêmes engagements, la même ardeur, la même volonté dans l'exercice quotidien de notre mandat politique. »

1. Appel nominal et installation des membres du Conseil Municipal

Les élections municipales des 23 et 30 mars 2014 ont abouti au renouvellement de l'intégralité du Conseil Municipal.

Il appartient au Maire sortant de procéder à l'installation de la nouvelle assemblée, conformément aux résultats du scrutin :

Inscrits	12 766
Votants	7 824
Nuls et blancs	209
Exprimés	7 615

Les listes en présence ont obtenu :

Liste	Nb de voix	% de voix	Nb de sièges
Marie-Claude JARROT	3835	50,36	25
Didier MATHUS	3106	40,79	7
Lilian NOIROT	674	8,85	1

Il est procédé à l'appel nominal de chaque conseiller (selon l'ordre de la liste) :

- Mme Marie-Claude JARROT
- M. Gérard GRONFIER
- Mme Marie-Odile RAMES
- M. Lionel DUPARAY

- Mme Marie-Noëlle LAFOREST
- M. Michel TRAMOY
- Mme Marie-Thérèse FRIZOT
- M. Mokrane KHIER
- Mme Jocelyne BUCHALIK
- M. Guy SOUVIGNY
- Mme Josiane BERARD
- M. Eric DUBREUIL
- Mme Martine KAHOUADJI
- M. Michel FURNO
- Mme Amélie GHULAM NABI
- M. Frédéric MARINOT
- Mme Christiane MATHOS
- M. Antoine ANDRE
- Mme Stéphanie BARNET
- M. Romain JANDARD
- Mme Pauline PLANTIN
- M. Daniel PERRIGUEUR
- Mme Michelle BOUTELOUP
- M. Bertrand SAUSSARD
- Mme Catherine FIGUET
- M. Didier MATHUS
- Mme Elodie VENDRAMINI
- M. Laurent SELVEZ
- Mme Laurence LEBLANC
- M. Julien BRETIN
- Mme Marie-Lise GRAZIA
- M. Cyrille POLITI
- M. Lilian NOIROT

Par conséquent, le Conseil Municipal élu le 30 mars 2014 est installé dans ses fonctions.

2. Confirmation de la convocation du Conseil Municipal en procédure d'urgence

Le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L 2121-7 précise que *"lors du renouvellement général des conseils municipaux, la première réunion se tient de plein droit au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le scrutin de liste à l'issue duquel le conseil a été élu au complet"*.

De plus, le Code Général des Collectivités Territoriales précise dans son article L 2122-8 alinéa 2 *"Pour toute élection du maire ou des adjoints, les membres du conseil municipal sont convoqués dans les formes et délais prévus aux articles L 2121-10 à L 2121-12"*.

Ainsi, *"le délai de convocation est fixé selon les cas de trois à cinq jours francs. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc"*.

Dans cette hypothèse, *"le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance du conseil municipal qui se prononce sur l'urgence"*.

Attendu qu'il convient de procéder, outre à l'élection du maire et des adjoints à la désignation le plus rapidement possible, des membres au sein du CCAS et de la Commission d'Appel d'Offres et à la création des commissions municipales pour une mise en place dans les meilleurs délais de ces organismes.

Attendu qu'il convient de déterminer les indemnités du maire et des adjoints.

Attendu que pour un bon fonctionnement de la gestion de la commune, il convient de déléguer au maire les pouvoirs prévus à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Que ces questions doivent être débattues sous le délai de 5 jours francs,

Qu'il n'était matériellement pas possible de convoquer dès le dimanche 30 mars le conseil municipal.

En conséquence, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, décide d'approuver** la convocation du Conseil Municipal, selon la procédure d'urgence, prévue à l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. SELVEZ : « Ma tâche est maintenant terminée, je vais passer la parole au doyen d'âge, M. Michel FURNO. »

Le Conseil Municipal installé, M. Michel FURNO, né le 31 mars 1944, en qualité de doyen d'âge, préside la séance.

M. FURNO : « Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux. C'est avec honneur et fierté que je préside un cours instant cette assemblée. C'est le privilège d'un doyen d'âge. Triste privilège que celui de l'âge, penseront certains, mais comme je l'ai souvent entendu dire par André JARROT, au banquet des aînés : « Ce qui me gêne, ce n'est pas mon âge, mais l'âge des gens qui ont mon âge ! ». Il nous revient dès aujourd'hui par delà notre âge, notre condition, notre personnalité, d'ouvrir un mandat qui passera, je le souhaite, par l'écoute sans jugement, le partage humaniste et le respect des engagements. Le temps d'agir est pour nous arrivé en laissant de côté la critique. Avec un esprit libre qui nous conduit uniquement vers le « comment mieux faire » avec les possibilités d'aujourd'hui, du pouvoir et du vouloir. Je vous invite à faire des différences une richesse et non un facteur limitant voir militant. Si nous devons militer, c'est au seul service des Montcelliens. Aujourd'hui, les défis de grande ampleur sont lancés aux collectivités locales, la responsabilité des élus s'en trouve accrue. Contrainte de suppléer les défaillances d'un Etat qui ne peut plus tout gérer. Les communes voient s'accumuler tout un ensemble de préoccupations. C'est lourd, mais c'est aussi passionnant. Les villes deviennent les forces motrices de notre société et cela nous engage individuellement et collectivement. Devant l'ampleur de cette tâche, je veux vous souhaiter le courage et la détermination nécessaires pour construire demain. Le courage et la détermination, en particulier, de celle qui sera élue au poste de Maire et qui portera cette mission à bras le corps. Le maire, c'est celui qui incarne la ville et doit en écrire une partie du récit. Par votre choix, vous entrez vous-mêmes quelque part dans l'histoire de notre ville. C'est un honneur. Sur ce chemin que je vous propose, mesdames et messieurs d'emprunter pour Montceau-les-Mines. Je vous remercie. »

3. Nomination du secrétaire de séance

Selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui stipule qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal, nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.

M. Michel FURNO propose le plus jeune de l'assemblée, Mme Amélie GHULAM NABI comme secrétaire de séance. Le conseil municipal nomme, Mme Amélie GHULAM NABI, secrétaire de séance.

4. Election du maire

1. Rappel du cadre réglementaire

- En application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

- Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2. Examen du quorum

Il est procédé à l'examen du nombre de présents pour veiller au respect de la règle du quorum.

3. Constitution du bureau de vote

Par ailleurs, il y a lieu de constituer un bureau de vote pour assurer la bonne organisation du scrutin (élections du maire, des adjoints, des membres du CA du CCAS et de la CAO) :

1^{er} assesseur : Pauline PLANTIN
2^{ème} assesseur : Catherine PIGUET
3^{ème} assesseur : Lilian NOIROT

Ces formalités étant acquises, il est procédé à l'élection du maire.

4. Déclaration de candidature

Chaque candidat à la fonction de maire est amené à exprimer sa candidature. Mme Marie-Claude JARROT est la seule candidate.

5. Vote

S'agissant d'un scrutin à bulletin secret chaque conseiller trouve devant lui un bulletin vierge et une enveloppe.

A l'appel de son nom, chaque conseiller est invité à déposer l'enveloppe dans l'urne et à faire constater qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe de modèle uniforme, fournie par la mairie.

6. Dépouillement

Nombre de conseillers présents à l'appel, n'ayant pas pris part au vote : **0**

Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : **33**

A déduire : nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : **8**

Nombre de suffrages exprimés : **25**

MAJORITE ABSOLUE : **13**

25 voix pour Mme Marie-Claude JARROT

Mme Marie-Claude JARROT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire au 1^{er} tour de scrutin.

Mme le Maire :

« Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Mesdames et Messieurs,

L'issue de l'élection municipale a placé en tête, sur l'ensemble des bureaux de vote de Montceau les Mines, la liste que j'avais l'honneur de proposer au suffrage des Montcelliennes et des Montcelliens.

« Montceau, ma ville. Montceau, ma vie ! »

C'est une grande joie. En tout premier lieu, cette joie est collective.

Au moment de m'asseoir dans ce siège de maire de Montceau les Mines, c'est aussi une grande joie, plus personnelle, vous le comprendrez, teintée d'émotion.

Celle que je peux ressentir en pensant à celui qui l'a occupée plus de 20 ans et qui, depuis dimanche soir, je l'imagine doit éprouver, j'en suis persuadée, une certaine fierté.

A cet instant, je veux redire à mes enfants et à mon compagnon ce que je leur dois et ce qu'ils m'apportent au quotidien.

Je veux aussi avoir une pensée républicaine pour mon prédécesseur et l'assurer de tout mon respect.

Je veux dire aussi à cet instant à celles et ceux qui, au sein de cette assemblée, composent l'opposition, qu'ils ont naturellement tout mon égard, tout notre égard.

Ils représentent des femmes et des hommes qui ont placé leur confiance en eux. A ce titre, je les assure que leurs propositions, comme leurs remarques, à condition naturellement qu'elles ne soient pas polluées par des considérations de politique nationale, seront écoutées et entendues avec l'intérêt qu'elles méritent.

C'est cela aussi la libre expression des conseillers au sein d'une assemblée si pour autant qu'elle participe du débat local constructif et pragmatique que j'appelle de mes vœux. Que les Montcelliennes et les Montcelliens appellent de leurs vœux.

Cette liberté est le gage d'un nouvel état d'esprit. Tout ce qui augmente la liberté accroît la responsabilité. A nous tous d'en faire bon usage.

Cette responsabilité, qui pèse sur chacun d'entre nous, nous impose des obligations d'assiduité, de courtoisie et de respect, respect de l'autre dans sa personne et respect de l'autre dans sa légitimité.

Nous représentons collectivement les Montcelliennes et les Montcelliens. Ces Montcelliennes et Montcelliens qui attendent beaucoup de nous.

Ces Montcelliennes et Montcelliens qui espèrent beaucoup de nous.

Ces Montcelliennes et Montcelliens que nous n'avons pas le droit de décevoir.

Bien sûr, le contexte est difficile. Et en particulier le contexte budgétaire. Nous respecterons naturellement notre engagement de stabilité fiscale. En ayant conscience que les dotations en direction des communes continueront de baisser et que les autres collectivités territoriales qui nous entourent seront amenées, elles aussi, à diminuer leur niveau d'investissement.

Cela nous impose à tous une gestion rigoureuse de l'argent public. Après tout, cela est bien normal.

Cette rigueur devra s'accompagner d'une grande imagination associée à des actions fortes.

Soyons inventifs et audacieux. Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, ce n'est pas parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles.

Si nous voulons transformer notre ville, nous aurons besoin en effet d'imaginer des solutions pour faire autant et mieux, avec moins. C'est le sens de l'histoire. C'est un chemin de conduite et une règle de pensée.

Ce chemin, c'est celui de la construction de Montceau de demain.

Il passe par une action municipale exemplaire s'inscrivant à la fois dans la proximité et les besoins liés à la vie quotidienne de chacun, animée par des valeurs de solidarité, de progrès, de justice sociale et d'égalité des chances et qui dessine aussi des perspectives d'avenir, grâce à de nouvelles dynamiques sociales, culturelles et, bien sûr, économiques.

Notre programme, pour ce mandat qui s'ouvre, nous l'avons travaillé ensemble, il est le fruit de nos réflexions. Nous l'avons communiqué et partagé auprès des habitants de Montceau.

Loin d'un catalogue de mesures et de projets, plus loin encore d'une soi-disant « *Multiplication de promesses à toutes les clientèles visant une rentabilité en termes d'arithmétique électorale, mais sûrement pas en termes d'intérêt général.* »

L'ensemble de ce programme s'inscrit dans une cohérence. Il s'agit avant tout de dessiner de nouvelles relations humaines et sociales, avec et entre les habitants, où le lien social et la proximité sera au centre de tout.

Il s'agit d'un projet raisonnable et raisonné.

Il s'agit d'un dessin responsable, réfléchi et financé. Le Budget proposé au Conseil Municipal du 30 avril ira, d'ailleurs, en ce sens.

Pour que demain ces actions prennent toute leur dimension au service des habitants, il nous faudra mobiliser l'engagement de tous. Les élus naturellement, les partenaires associatifs, culturels, sportifs et économiques.

Mais aussi le personnel municipal. Je sais pouvoir compter sur l'ensemble des agents de la collectivité, soucieux, eux aussi, de la qualité du service public, capables de se mobiliser pour permettre la continuité du service à la population. La période de transition que je viens de vivre a d'ailleurs été exemplaire en ce sens.

Alors, comme nous l'avons souhaité, très vite, verront le jour de nouvelles structures auxquelles nous sommes si attachés : la Maison des jeunes et des adolescents ou encore la Maison des aînés et des familles, mais aussi un redéploiement du CCAS et la mise en place, dès la semaine prochaine, de nouvelles salles d'accueil et d'échanges.

C'est cela le souci des autres. C'est cela le goût des autres.

Nos enfants, leur éducation, le pouvoir d'achat des plus modestes, la qualité de vie de nos aînés, l'accessibilité de notre ville aux personnes en situation de handicap. Chacune de ces préoccupations doit avoir toute sa place dans une politique municipale soucieuse des autres.

Nous serons aux côtés des plus fragiles, nous n'abandonnerons aucune Montcellienne, aucun Montcellien quel que soit son quartier, quels que soient ses moyens. J'en prends, ici, devant vous, l'engagement solennel.

Personne ne devra être empêché de faire du sport par manque de structure ou de personnel d'accompagnement. Personne ne devra être empêché d'accéder à la culture, à la connaissance ou au savoir par manque de moyens.

Personne ne devra être empêché dans sa volonté d'expression, dans son envie de création par manque d'accompagnement.

C'est aussi et bien sûr le souci du lien social qui passe par un territoire de santé apaisé avec un projet ambitieux qui manque tant à notre ville.

Ce projet de santé, si cher à mes yeux, qui nous amènera, d'ici quelques jours, à prendre les contacts officiels qui s'imposent.

Le lien social, c'est aussi l'empathie et le respect des autres. Et je me rends compte que cette obligation quasi morale est bien souvent et trop souvent absente des relations de la vie quotidienne. Elle l'est aussi du débat politique ou de certains esprits chagrins qui préfèrent participer à cette recherche de toujours plus de pouvoir et toujours moins de devoirs. Ce n'est pas ma conception de l'engagement.

Et cela m'amène à vous dire qu'à côté des engagements d'une campagne, il y a donc un état d'esprit qui passe par les valeurs d'écoute, d'autonomie, ou encore de liberté et de dialogue d'expression et de proximité.

J'ai souhaité d'ailleurs durant cette campagne multiplier les temps d'échange avec les Montcelliennes et les Montcelliens et de faire de ceux-ci un véritable symbole : celui de la façon dont nous entendons gérer les affaires de la commune.

Car comme je l'ai dit à plusieurs reprises, il n'y a pas d'action politique efficace, si elle n'est pas partagée par le plus grand nombre.

Et ceci ne peut se faire sans une communication forte et régulière avec l'ensemble des acteurs, avec les habitants, avec les artisans et commerçants, avec les associations, avec l'ensemble des élus.

Alors « oui », je prends l'engagement devant vous ce matin de rendre compte aux habitants, une fois par semestre, des actions du Conseil Municipal, d'expliquer les orientations, mais surtout poursuivre les échanges constructifs initiés pendant la campagne.

Et puis dans les prochains jours, j'ai envie de dire dans les prochaines heures, sans précipitation mais avec la fermeté et la détermination qui s'imposent, s'installera le Comité stratégique de pilotage Economie Emploi permettant de regrouper les acteurs économiques syndicaux, professionnels et sociaux animés par la priorité et la raison d'être de notre implication publique.

Parce que, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, notre bataille principale a un nom, c'est l'emploi.

Il faudra, avant de prendre quelque décision que ce soit, se poser la question : « est ce que c'est bon pour l'emploi ? ».

Toutes les énergies seront mobilisées en ce sens.

Celle des élus de Montceau, celle des élus communautaires, que nous serons, par leur détermination à créer les conditions d'accueil des entreprises et relever ce défi au service d'un territoire en souffrance.

Et en ce sens, la CUCM a un rôle majeur et je suis heureuse de pouvoir, avec quelques-uns, participer à cette formidable aventure politique au sens noble du terme de l'intercommunalité. La CUCM est une belle idée.

Et des idées, en matière économique justement, il y en a ! Des projets, il y en a !

Pour que les entrepreneurs, les commerçants, les artisans, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, tous ceux qui veulent faire des choses puissent les faire et ainsi créer des emplois. Ils ont besoin qu'on les écoute, qu'on les soutienne, qu'on les accompagne, nous serons à leurs côtés !

Chaque projet qui permet de créer de l'emploi et de l'activité économique locale doit pouvoir être défendu et aboutir.

Nous voulons le faire aussi au coeur d'une Maison de l'Entreprise qui accueillera une pépinière pour accompagner les créateurs et permettre aux jeunes de faire des stages professionnels, des junior entreprises, un lieu pour accueillir des formations adaptées aux besoins des PME, des artisans et des commerçants.

Cette évidence économique c'est la mise en place d'un Pôle textile regroupant des entreprises, des savoir faire, et une formation de la main d'œuvre.

Cette évidence économique c'est le Mécatéamcluster, engins mobiles ferroviaires, formidable outil sur lequel nous pouvons fonder beaucoup d'espoir et qui doit tenir ses promesses en matière de création d'emplois. Je m'y emploierai avec les miens à la place qui est la mienne.

D'autres dossiers nous attendent et nécessitent un investissement de tous les instants. Je veux parler de la RCEA, si sensible, de la rénovation du centre ville, qui appelle des interrogations et des ajustements. Je veux parler de la reconversion de Lucy, je veux parler du lavoir des Chavannes.

A ce sujet, très vite, je tiendrai, les Montcelliennes et les Montcelliens informés de l'évolution des dossiers dès la fin du mois d'avril.

Autant de responsabilités, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, qui nous obligent à retrousser nos manches et travailler à conjuguer les talents au service des Montcelliennes et des Montcelliens.

Et ils en ont beaucoup.

Pour peu qu'on les accompagne, les écoute, les protège ou encore les encourage.

C'est cette mission que je demande à celles et ceux qui sont élus à mes côtés de remplir, dès aujourd'hui.

Ils sont, nous sommes dépositaires d'un mandat, d'un mandat du peuple, d'un mandat pour agir tous les jours au service de la population.

Non pas pour le pouvoir mais par notre devoir.

Non pas pour briller mais pour réussir.

Cet dans cet état d'esprit en tout cas qu'ils agiront. Chacun à sa place, mais avec une impérieuse nécessité de n'avoir pour seul objectif l'ambition d'une ville et non celle d'une carrière, l'ambition d'un territoire et non celle d'un projet de vie personnelle.

Certains ont eu par le passé des responsabilités, et c'est donc pour ces derniers une démarche d'expérience et un goût de l'engagement qu'ils souhaitent continuer et approfondir au service des Montcelliennes et des Montcelliens.

Ils apporteront leurs expériences et une puissance de travail dont nous allons avoir bien besoin.

Pour les autres, celles et ceux dont ce sera le premier mandat municipal, ils porteront en eux la volonté, le dynamisme, la nouveauté, et seront précieux pour mener à bien notre projet qui est animé par un seul but, celui de servir les Montcelliennes et les Montcelliens. TOUTES les Montcelliennes et TOUS les Montcelliens.

En tout état de cause, ils seront sur un pied d'égalité. Les uns à côté des autres, par respect pour celles et ceux qui nous ont élus, par transparence pour l'ensemble des Montcelliennes et des Montcelliens.

Aussi, parce qu'il n'y a pas d' élu qui sera plus élu ou moins élu qu'un autre.

Pour moi, la composition d'une équipe municipale ce n'est pas une distribution des postes mais un partage des responsabilités. Il n'y a que cela qui importe. Il faut être ambitieux mais ne pas se tromper d'ambition. L'ambition personnelle, c'est vouloir se démarquer des autres. Ce n'est pas ce qu'attendent les Montcelliens.

Je serai donc accompagnée, et c'est un honneur, dans la mission qui est la mienne, d'un conseiller municipal, conseiller spécial auprès du Maire, en charge du territoire de Santé, le Docteur Eric Dubreuil, lui-même entouré par Josiane Bérard, sage-femme et le Docteur Antoine André.

Le sujet mérite en effet que l'on s'y consacre avec une parfaite connaissance des dossiers et une exigence morale indiscutable.

Puis, j'aurais l'immense chance, si vous leur accordez vos suffrages, de vous proposer une liste de neuf Maires-adjoints, et je tiens à cette dénomination, au regard de la confiance que je leur porte Individuellement et collectivement. Je sais qu'ils sont imprégnés au plus profond d'eux par l'engagement au service des autres. Il s'agit de :

Jocelyne BUCHALIK, Maire-adjoint en charge de la Culture et de la Jeunesse, Lionel DUPARAY, Maire-adjoint en charge des Finances et de la démocratie participative, Marie-Thérèse FRIZOT, Maire-adjoint en charge de l'Education et de la Petite enfance, Gérard GRONFIER, Maire-adjoint en charge de la Tranquillité publique de la sécurité et du Monde combattant, Mokrane KHIER, Maire-adjoint en charge du Cadre de vie, Marie-Noëlle LAFOREST, Maire-adjoint en charge des Solidarités, Marie-Odile RAMES, Maire-adjoint en charge de l'Administration générale et des Ressources humaines, Guy SOUVIGNY Maire-adjoint en charge de l'Economie et de l'Emploi et Michel TRAMOY Maire-adjoint en charge de la Vie associative et sportive

Naturellement, je n'oublie pas le rôle si important que joueront les conseillers délégués et les conseillers municipaux par leur implication au quotidien, par leur investissement sans compter.

Ils seront aussi les acteurs d'une dynamique nouvelle qu'il nous faudra encore et toujours entretenir au service du « mieux vivre ensemble ».

Il s'agit de Stéphanie BARNET, Michelle BOUTELOUP, Michel FURNO avec une mission de conseiller aux travaux, Amélie GHULAM NABI avec une mission de conseillère déléguée à la jeunesse, Romain JANDARD, Martine KAHOUADJI avec une mission de conseillère déléguée aux solidarités, Frédéric MARINOT, Christiane MATHOS avec une mission de conseillère déléguée aux cultures partagées, Daniel PERRIGEUR avec une mission de conseiller délégué aux sports, Catherine PIGUET, Pauline PLANTIN et Bertrand SAUSSARD.

La victoire de dimanche dernier était une belle victoire.

Cette victoire, je ne la veux plus aujourd'hui comme celle d'un camp contre l'autre, comme celle d'une partie de la population contre une autre.

Le moment des divisions est terminé parce que celui de l'affrontement des projets et des équipes est terminé.

Et la vraie victoire assurément, celle vers laquelle tout notre cœur et toute notre énergie devront tendre, c'est celle de Montceau de demain.

Et puis comme les plus belles doctrines du monde ne valent que par l'action, mettons-nous au travail !

Sans arrières pensées, dans un climat apaisé de confiance et de respect, avec comme seul objectif : servir l'intérêt général. Cet intérêt général qui n'est pas, j'en suis certaine, la somme des intérêts particuliers, pire encore ceux de quelques uns.

On ne sait jamais si la ville qui nous a accueillis un jour et à qui l'on essaye de donner un peu se souviendra de nous. L'important n'est ni la reconnaissance, ni les honneurs. Nous sommes de passage et nous bâtissons un pan de notre histoire, isolés ou à plusieurs, perdus, mais de moins en moins, félicités, encouragés, et de plus en plus, dans la foule de ceux qui nous croisent et ont compris maintenant la passion qui nous anime.

Cette passion commune pour notre ville qui nous pousse à être heureux lorsque l'on entend parler de Montceau en bien. Parce qu'à chaque fois que l'on parle en bien de notre ville, ce sont ses habitants qui sont mis à l'honneur.

Le plus grand effort de la passion est de l'emporter sur l'intérêt. Le seul intérêt qui compte c'est l'intérêt général. C'est celui qui nous rassemble et nous réunit.

« Les grands desseins le sont pour l'avoir voulu. »

J'évoquais la mémoire d'André JARROT pour commencer ce propos.

Permettez-moi de le terminer en vous disant que j'aurai accompli mon devoir si je suis digne de sa mémoire.

Je vous remercie ».

M. SELVEZ : « Mme le Maire, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs. Au nom de la liste Didier MATHUS, Montceau 2014, je vous adresse mes félicitations républicaines pour votre élection. Le vote des Montcelliens est sans équivoque, le résultat est clair, nous en prenons acte même si nous le regrettons. Je veux remercier les plus de 3000 électeurs qui nous ont apporté leur voix ainsi que celles et ceux qui nous ont témoigné, nombreux, de leur soutien depuis dimanche. Nous saurons être avec notre volonté à la hauteur de leur espérance dans le rôle d'opposition que nous a confié le suffrage universel. Nous nous engageons, Mme le Maire, dans un mandat d'opposition constructive. En garants de l'avenir de Montceau et de ses habitants. En défenseurs du bilan et des valeurs de solidarité notamment qui ont guidé le précédent mandat. Vous avez la chance d'accéder à la fonction de maire d'une ville qui se porte bien. Et je veux remercier à ce moment, celles et ceux qui depuis 1995, ont participé autour de Didier MATHUS, à la reconstruction financière, industrielle, économique et urbaine de notre ville. Nous

voterons à la fin de ce mois, le compte administratif 2013 dont le résultat permettra de dégager un excédent de 500 000 €. Confirmant ainsi, la bonne santé financière de Montceau. Avec un désendettement continu et des capacités d'autofinancement positives. Montceau se porte bien et c'est la conclusion du rapport de la Cours des Comptes de 2013. Nous serons vigilants à ce que cette situation demeure, dans l'intérêt des Montcelliens et Montcelliennes, qui pour certains, sont légitimement inquiets des premières promesses tenues pendant cette campagne et des conséquences budgétaires qu'elles pourraient avoir. Montceau a également vu ces dernières années son activité, l'emploi se développer. Dans les industries souvent de haut niveau, dans les commerces, les services, les activités tertiaires. Tout ceci constitue l'avenir de notre ville. Le Cluster ferroviaire, vous l'avez évoqué, les centres d'appels, l'ensemble des activités commerciales et logistiques, l'électronique, l'application informatique avec l'appui du très haut débit. Bientôt dans notre proche environnement, avec l'aide du Conseil Général, et de la Région, le Center Parc. Voilà ce que nous avons semé et qui vous permettra de regarder l'avenir avec sérénité. C'est notre force d'avoir évité à la Ville le déclin possible des anciennes villes minières et de l'avoir transformée comme jamais : quartier des Equipage, avenue Leclerc, zones du Prélong, de Châtillon, rénovation urbaine des quartiers, du centre ville, le renouveau du lycée Parriat avec son internat et sa classe préparatoire, l'école de la deuxième chance, les implantations hôtelières, les parcs et les lacs miniers. Ces projets se poursuivront dans ce mandat. Certains sont déjà annoncés : le développement du Cluster, la création d'une maison de santé, la maison de l'emploi, le développement de l'offre commerciale sur les Alouettes et la zone de Châtillon, sans parler des travaux, vous l'avez aussi évoqué, du réaménagement de la RCEA, qui doivent y compris pour Montceau, s'engager le plus rapidement possible. Nous serons là aussi, vigilants à ce que ces projets perdurent et viennent compléter l'attractivité de notre commune et développer l'emploi. Enfin, je veux terminer par un mot pour le personnel municipal. Les remercier une nouvelle fois. Je l'ai rappelé tout à l'heure, leur engagement et leur professionnalisme est exemplaire. Ils assument au quotidien le service public avec loyauté et souci de l'intérêt de la ville et de ses habitants. Nous avons dans ce domaine aussi, beaucoup fait ces six dernières années. En modernisant et en adaptant les services au besoin des Montcelliens, accès internet des services, développement de la petite enfance, du secteur jeunesse, des garderies, développement de l'accès à la culture, de l'aide aux associations. Nous avons fait ce travail en essayant d'améliorer, en parallèle, les conditions pratiques et techniques de travail des services et des agents. En titularisant un certain nombre d'entre eux, en assurant un plan de formation ambitieux, en permettant à ceux qui le souhaitaient d'accéder à d'autres responsabilités en favorisant les recrutements internes lorsque cela était possible. Vous disposez, Mme le Maire, d'équipes performantes. Dans cette période d'incertitude légitime et de changement pour l'ensemble du personnel, nous serons plus que vigilants à ce que chacun puisse continuer d'exercer son métier dans les meilleures conditions possibles, dans l'intérêt collectif et pour le bien être des usagers de nos services. Voilà, Mme le Maire, l'état d'esprit qui anime l'opposition aujourd'hui. Depuis 95, ceux qui nous ont précédés, n'ont eu pour objectif que Montceau et les Montcelliens. Nous continuerons bien sûr dans cette voie. Nous pouvons être fiers aujourd'hui de notre ville et de ses atouts économiques, industriels et surtout humains. Nous veillerons et nous continuerons à nous battre pour que ce sentiment continue d'exister. C'est au service de toutes les Montcelliennes et tous les Montcelliens que nous engageons ce combat. Bon courage à ce nouveau conseil municipal. Au travail pour Montceau. »

M. NOIROT : « Mme le Maire, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs. Tout d'abord, je souhaiterais remercier les 674 électeurs Montcelliens nous ayant accordé leur confiance, leur espérance et leur redire que je m'engage, ainsi que toute mon équipe, à être un élu d'opposition sérieux, efficace, intransigeant, désireux de leur offrir une véritable alternative politique locale pour l'intérêt général. Je tiens aussi, à remercier l'ensemble du personnel municipal qui a fait un travail remarquable dans des circonstances peu ou prou difficiles. Aussi, au nom de la liste Montceau les Mines Bleu marine, je vous dis un grand merci et vous fais part de ma satisfaction que d'avoir pu apprendre à vous connaître, à échanger avec vous et à commencer de travailler avec cette si merveilleuse équipe depuis plusieurs mois. Peu souvent, vous êtes félicités et remerciés pour les tâches accomplies, parfois dans l'ombre, et je tiens à vous renouveler aujourd'hui, toute ma confiance et la chance que j'ai, que nous avons de pouvoir travailler ensemble pendant ces six prochaines années. En tant que républicain et démocrate, je tiens aussi à remercier l'ancien Maire, M. MATHUS et l'ancienne équipe municipale qui a œuvré pour notre cité. Egalement félicitations à Mme JARROT, nouvelle Maire de Montceau les Mines et à la nouvelle équipe municipale qui a été élue. Le temps des invectives personnelles, des guerres d'égos surdimensionnés, de l'appât du gain et du siège est dévolu. Maintenant, place à l'action. Nous devons tous œuvrer dans un seul et unique intérêt, l'intérêt de notre ville et de nos concitoyens. A cet effet, je réitère notre position. Je serai un élu force de propositions, mais aussi d'opposition, contrairement à d'autres qui ne sont là que pour faire de la figuration, hélas depuis de si nombreuses années. Les Montcelliens nous ont fait part d'une adhésion à notre programme municipal, à nos propositions, et je n'aurai de cesse de le rappeler tout du long de la mandature, débutant ce jour. Je m'attacherai à refuser toute augmentation des impôts pendant le mandat. Nous lutterons contre les gaspillages, les dépenses fastueuses et inutiles. Je m'attacherai à ce que la sécurité et la tranquillité publique soient effectives et établies, que la transparence règne et qu'il n'y ait aucun camouflage divers et varié en matière d'insécurité. La sécurité est la première de nos libertés et nos concitoyens doivent en avoir le bénéfice. Je me battrais pour conserver et rétablir des services publics locaux de proximité et de qualité. Je me battrais aussi pour défendre l'implantation et le maintien des commerces, des PME et des artisans sur notre territoire. Je veillerai à ce que les aides sociales et les logements soient attribués sur des critères transparents et publics. Je veillerai à défendre la laïcité républicaine face au communautarisme et aux propositions pouvant en découler. Je me battrais pour que nos concitoyens aient la parole sur les dossiers municipaux importants, en exigeant la mise en place de référendums locaux. Je m'attacherai à recréer et à conserver ce lien social, économique, culturel, associatif et sportif dans tous les quartiers de la ville. Enfin, je veillerai à rester proche de nos concitoyens, d'être à leur écoute permanente et à répondre à leurs attentes, sans exception. Le mandat d'élu n'est pas là pour satisfaire un parcours personnel, ou une revanche sur un opposant mais uniquement pour l'intérêt de tous et toutes. Les dérives narcissiques, mercantiles ou autres seront combattues et bannies. Comme vous l'avez compris, notre mission et nos engagements en tant d'élu du front national seront respectés. Nous ferons entendre notre voix, celle du bon sens. Bien que nos opposants disposent de la majorité UMPS, même si certains essaient de cacher leur parcours et leur étiquette, et qui ne se réjouissent pas de l'entrée du Front National au Conseil Municipal, je tiens à les prévenir à nouveau : le peuple Montcellien a voté, la démocratie a parlé. Démocratie, mot que certains « apparatchik » ont tendance à oublier ou à modifier à leur sauce. Or, la mayonnaise d'antan ne prend plus. Elle a tourné. Si certains veulent maintenir un climat délétère, qu'ils sachent qu'ils n'y parviendront pas. Les invectives sur les réseaux sociaux et leurs dérives, les déformations des propos

tenus seront combattues. Ainsi, j'espère et je souhaite que chacun d'entre nous mette en commun nos compétences et nos forces pour Montceau, pour les Montcelliens. Je terminerai ce plaidoyer en citant Jean Jaurès : « Il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remord pour le présent, et une confiance inébranlable pour l'avenir ».

Bon courage. Je vous remercie. »

5. Détermination du nombre des adjoints et élection des adjoints

Il est procédé à l'élection des adjoints, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application de la loi n° 2013-403 du 17/05/13.

1 - Détermination du nombre d'adjoints

Au préalable, en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, le conseil municipal doit déterminer le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur, **soit neuf pour la Ville de Montceau.**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, décide de créer 9 (neuf) postes d'adjoints**, conformément à l'article L2122-2 du CGCT.

2 - Election des adjoints

Les adjoints sont élus au scrutin de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du Conseil Municipal.

Chaque liste doit comporter au plus autant de noms que de poste d'adjoints à pourvoir.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Il est proposé un délai de 5 minutes pour le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire.

La seule liste présentée est la suivante (par ordre alphabétique) :

- BUCHALIK Jocelyne
- DUPARAY Lionel
- FRIZOT Marie-Thérèse
- GRONFIER Gérard
- KHIER Mokrane
- LAFOREST Marie-Noëlle
- RAMES Marie-Odile
- SOUVIGNY Guy
- TRAMOY Michel

S'agissant d'un scrutin à bulletin secret, il est distribué à chaque conseiller un bulletin de la liste déclarée, un bulletin vierge et une enveloppe.

A l'appel de son nom, chaque conseiller municipal dépose son enveloppe dans l'urne et fait constater qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe de modèle uniforme, fournie par la mairie.

Après l'appel nominal des conseillers par le Président de séance, il est procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Dépouillement :

Mme VENDRAMINI : « Un adjoint a une majoration supérieure, s'agit-il du premier adjoint puisque la présentation est faite par ordre alphabétique ? Et pouvons-nous savoir qui est le premier adjoint ? »

Mme JARROT : « Il est dit très clairement, il n'y a pas de premier adjoint, de deuxième adjoint. Il y a des maires-adjoints. Et pour la personne qui a une indemnité supérieure, c'est en fonction de son travail, du travail qu'elle aura à faire. Je tiens à préciser aussi que c'est en accord avec l'ensemble de mon équipe. Je tiens également à préciser que les conseillers spéciaux, auprès de moi, à savoir, M. Antoine ANDRE, Mme Josiane BERARD, M. Eric DUBREUIL n'auront aucune indemnité. »

Le Conseil Municipal, avec **25 voix pour** et **8 abstentions** (Mme VENDRAMINI, M. SELVEZ avec le pouvoir de M. MATHUS, Mme LEBLANC, M. BRETIN, Mme GRAZIA, M. POLITI, M. NOIROT), **décide** :

- **de reconduire** la majoration de 15 % prévue à l'article L 2123-23 du CGCT pour le maire et les adjoints au titre de chef lieu de canton,
- **d'appliquer** la majoration DSU dans la mesure où la commune a été attributaire de cette dotation au cours des trois dernières années, pour le maire et les adjoints,
- **de fixer** à compter du 5 avril 2014, pour la durée du mandat, les indemnités comme suit :

Maire	58 % de l'IB 1015, avant application des majorations
1 Adjoint	27,50 % de l'indice brut 1015, avant application des majorations.
8 Adjoints	20,50 % de l'indice brut 1015, avant application des majorations.
De répartir la partie écrêtée pour les conseillers municipaux délégués dans la limite fixée par le "plafond potentiel global", selon les modalités suivantes :	
3 Conseillers municipaux délégués	14,65 % de l'indice brut 1015
1 Conseiller municipal délégué	10,25 % de l'indice brut 1015
1 Conseiller municipal délégué	7,35 % de l'indice brut 1015

7. Délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au maire

Le Conseil Municipal, avec **32 voix pour** et **1 abstention** (M. NOIROT), **délègue** au maire pour la durée du mandat les attributions suivantes :

1°. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2°. De fixer, dans la limite du taux plafond fixé annuellement par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3°. De procéder, selon le montant voté annuellement par le conseil municipal dans le cadre budgétaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

- 4°. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;*
- 5°. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;*
- 6°. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;*
- 7°. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;*
- 8°. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;*
- 9°. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;*
- 10°. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;*
- 11°. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;*
- 12°. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;*
- 13°. De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;*
- 14°. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;*
- 15°. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;*
- 16°. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, en matière pénale, civile et administrative ;*
- 17°. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 3 000 € ;*
- 18°. De donner, en application de l'article L324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;*
- 19°. De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L311-4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;*
- 20°. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;*
- 21°. D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L214-1 du Code de l'urbanisme ;*
- 22°. D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L240-1 à L240-3 du code de l'urbanisme ;*
- 23°. De prendre les décisions mentionnées aux articles L523-4 et L523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;*
- 24°. D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.*

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

8. Election des membres du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration du CCAS

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) comprend de droit, le maire de la commune qui en est le président et un nombre égal au maximum de huit membres élus au sein du Conseil Municipal et **huit** membres nommés par le maire parmi les personnes non membres.

Les membres sont élus à la proportionnelle, au plus fort reste.

Les autres membres sont nommés par le maire dont :

- un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'Insertion et de la lutte contre les exclusions,
- un représentant des associations familiales,
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département,
- un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Votants : **33**

Nuls : **1**

Exprimés : **32**

Liste présentée par Mme Marie-Claude JARROT : **25 voix**

Liste présentée par M. Didier MATHUS : **7 voix**

Le Conseil Municipal, avec **25 voix pour la liste de Mme BERARD, 7 voix pour la liste de Mme GRAZIA et 1 nul, élit** au sein du conseil d'administration du CCAS, outre le Maire, président de droit, **huit** membres élus titulaires.

Président de droit : Marie-Claude JARROT, Maire

Membres élus au conseil d'administration du CCAS :

- Josiane BERARD
- Marie-Noëlle LAFOREST
- Michelle BOUTELOUP
- Martine KAHOUADJI
- Christiane MATHOS
- Stéphanie BARNET
- Marie-Lise GRAZIA
- Elodie VENDRAMINI

9. Election des membres du Conseil Municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offres

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée :

- du maire, président, ou de son représentant ;
- de **cinq membres** du Conseil Municipal, élus en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- de **cinq suppléants**, désignés selon les mêmes modalités.

L'élection se fait par liste, sans panachage ni vote préférentiel, à bulletin secret.

Le Conseil Municipal, avec **25 voix pour la liste de M. DUPARAY, 7 voix pour la liste de M. SELVEZ et 1 nul, élit** à la commission d'appel d'offres, outre le Maire, président de droit, 5 membres élus titulaires et 5 membres élus suppléants :

Membres titulaires :

- **Lionel DUPARAY**
- **Mokrane KHIER**
- **Michel FURNO**
- **Michel TRAMOY**
- **Laurent SELVEZ**

Membres suppléants :

- **Frédéric MARINOT**
- **Catherine PIGUET**
- **Stéphanie BARNET**
- **Guy SOUVIGNY**
- **Cyrille POLITI**

10. Création des commissions municipales et désignation de leurs membres

L'article L 2121-22 précise les modalités de création de composition et de convocation des commissions municipales.

L'article L 2121-22 alinéa 3 précise que "*Dans les communes de plus de 3 500 habitants, la composition des différentes commissions.....doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale*".

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instituer les **6 (six)** commissions suivantes :

- 1 – Commission finances**
- 2 – Commission économie – emploi**
- 3 – Commission cadre de vie – tranquillité publique**
- 4 – Commission solidarités**
- 5 – Commission culture – jeunesse**
- 6 – Commission vie sportive et associative**

et de désigner leurs membres, comme indiqué dans le tableau, ci-joint.

Président de droit : le Maire, Marie-Claude JARROT.

Dénomination	Nombre	Membres
<u>FINANCES</u> <u>Président de droit :</u> Mme JARROT	9	M. DUPARAY Mme RAMES M. SOUVIGNY M. TRAMOY M. KHIER Mme FRIZOT M. MATHUS M. SELVEZ M. NOIROT
<u>ECONOMIE - EMPLOI</u> <u>Président de droit :</u> Mme JARROT	9	M. SOUVIGNY M. DUPARAY M. KHIER M. FURNO Mme FRIZOT Mme PIGUET Mme LEBLANC

		M. POLITI M. NOIROT
<u>CADRE DE VIE TRANQUILLITE PUBLIQUE</u> <u>Président de droit :</u> Mme JARROT	9	M. GRONFIER M. KHIER Mme LAFOREST Mme PIGUET M. TRAMOY M. MARINOT Mme GRAZIA Mme VENDRAMINI M. NOIROT
<u>SOLIDARITES</u> <u>Président de droit :</u> Mme JARROT	9	Mme LAFOREST Mme BARNET Mme BOUTELOUP Mme MATHOS Mme KAHOUADJI Mme BERARD Mme LEBLANC Mme GRAZIA M. NOIROT
<u>CULTURE - JEUNESSE</u> <u>Président de droit :</u> Mme JARROT	9	Mme MATHOS Mme BUCHALIK Mme FRIZOT Mme GHULAM NABI Mme PIGUET Mme PLANTIN M. BRETIN Mme VENDRAMINI M. NOIROT
<u>VIE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE</u> <u>Président de droit :</u> Mme JARROT	9	M. TRAMOY M. PERRIGUEUR Mme BARNET M. JANDARD M. GRONFIER M. MARINOT M. BRETIN M. SELVEZ M. NOIROT

M. SELVEZ : « Je veux m'étonner de l'absence de l'éducation dans ces commissions qui est pourtant une prérogative importante de la municipalité et un sujet qui nous préoccupe tous ? »

Mme le Maire : « C'est une mission de la jeunesse. »

11. Questions diverses

Mme LEBLANC : « Comme vous le souligniez dans le point n°13, vous avez le pouvoir de décider de la création des classes dans les établissements d'enseignement. Je voudrais savoir si vous êtes au courant qu'il y a deux suppressions de classes dans les écoles de Montceau ? Et je voudrais savoir qui sera présent mercredi au conseil départemental de l'éducation nationale qui va décider des suppressions ? »

Mme le Maire : « Je vous remercie de me l'apprendre car je ne le savais pas. Mais j'ai vu les parents d'élèves que je vais recevoir après ce Conseil Municipal. Je serai là et Mme FRIZOT sera également présente.

Pour information, le prochain conseil aura lieu le mercredi 23 avril. Ce sera le débat d'orientation budgétaire. Le suivant sera consacré au vote du budget et se tiendra le mercredi 30 avril.

J'invite tous les élus du Conseil Municipal à se réunir à l'entrée de l'Hôtel de Ville pour une photographie collective, puis je vous convie tous à partager le verre de l'amitié à l'issue de ce conseil d'installation. »

La séance est levée à 12 h 00.

Le président de la séance,
Marie-Claude JARROT

La secrétaire de la séance,
Mme Amélie GHULAM NABI